



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DU DVOF

Samedi 29 juin 2024 –
Ouverture des bureaux d'émergence : 09H00
Ouverture de l'AG : 10H00

Conseil Départemental du Val-d'Oise – Salle Sud, Bâtiment F

2 Avenue du Parc – 95000 Cergy-Pontoise

- Accueil des délégués - émergence
- Vérification des pouvoirs et remise des codes de vote
- Vérification du Quorum

Ouverture de l'Assemblée Générale Élective

- Présentation des membres de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales
- Présentation des modifications statutaires (issues de l'AG Fédérale du 18 décembre 2023) et réglementaires (issues de la LPIFF)
. Rapporteur : Serge Boisdenghien
- Explications des conditions de vote
- Présentation des candidats pour l'élection des membres du Comité de Direction du DVOF
(Chaque candidat devra se lever à l'appel de son nom)

Rappel : **17 postes à pourvoir** pour une durée de 4 ans (prise d'effet : au plus tard 15 jours après l'élection)

- 12 membres individuels ou membres d'une Association affiliée à la FFF ;
- 1 Arbitre ;
- 1 Éducateur ;
- 1 Féminine licenciée ;
- 1 représentant du Football Diversifié (Futsal ; Foot Entreprise, Foot Loisir, Foot pour tous)
- 1 Médecin.

*Rappel (art 13.3) : Les membres du Comité de Direction du District sont élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Sont élus au premier tour de scrutin, dans la limite des postes disponibles et dans l'ordre décroissant du nombre de voix recueillies par chacun d'eux, les candidats ayant obtenu la **majorité absolue des suffrages exprimés**.*

1^{er} TOUR : Vote pour l'élection des membres du Comité de Direction du DVOF

- Au titre des membres individuels / membres association FFF
- Au titre des 5 familles

LE RÉSULTAT DES VOTES DU 1^{ER} TOUR

Résultat du vote pour les 12 membres
Résultat du vote pour les 5 familles

Et 2^{ème} tour si nécessaire

*Rappel (art 13.3) : Au second tour de scrutin, l'élection a lieu à la **majorité relative**.
En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est déclaré élu.*

- Interruption de séance et réunion immédiate des membres nouvellement élus au Comité de Direction du DVOF pour désignation du candidat au titre de Président du DVOF

- Proposition du candidat à la présidence du DVOF mandat 2024-2028

Vote pour l'élection du Président / de la Présidente du DVOF

Rappel art.15.1 : Le Président du District est élu par l'Assemblée Générale, par vote secret, à la **majorité absolue** des suffrages exprimés, sur proposition du Comité de Direction, après le renouvellement de ce dernier.

- Résultats du vote
- Mot du Président / de la Présidente nouvellement élu(e)

Clôture de l'Assemblée Générale Élective